



Appel à sessions thématiques

15^e Congrès du

Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable

Montpellier

30 septembre – 2 octobre 2020

RSE et développement durable dans une « société entrepreneuriale ».

Les interrogations actuelles sur les modes de développement économique et social s'appuient largement sur deux modèles qui sous-tendent les débats. Le premier est celui de la société entrepreneuriale (D. Audretsch, 2006, 2007). Devenir une « start-up nation » est aujourd'hui un objectif de politique publique dans de très nombreux pays qui tentent d'imiter les nations pionnières dans ce domaine (États-Unis, Chine, Corée du Sud, Israël et Canada). Le second modèle est celui du développement durable qui a progressivement émergé au tournant des années 70, à partir notamment de la rupture du compromis fordien et des travaux du Club de Rome (Meadows, 1972). Le changement climatique, sur lequel alertent de façon répétée les experts du GIEC, est désormais largement considéré comme une urgence. Les questions sociales autour de l'inclusion, de l'égalité, de l'employabilité, ... sont largement débattues et fondent l'injonction adressée aux organisations d'une plus grande responsabilité sociale.

L'objectif du 15^e congrès du RIODD est ainsi de contribuer à la réflexion sur l'articulation entre ces deux modèles. Trois axes (non exclusifs) sont envisagés.

Le développement de l'entrepreneuriat est souvent présenté comme un levier essentiel pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Les défis qui sont posés peuvent dès lors être envisagés sous l'angle des quatre paradigmes qui structurent les travaux en entrepreneuriat (Verstraete et Fayolle, 2005). Ils supposent de mettre en œuvre des innovations (Schumpeter, 1935 ; Carland, Hoy, Boulton et Carland, 1984) de produits et services, de process et managériales. Ils constituent des opportunités (Venkataraman, 1997 ; Shane et Venkataraman, 2000), opportunités de marché pour les entreprises ou de développement d'actions pour les autres types d'organisations. Ils suscitent l'émergence d'organisations (Gartner, 1985) sous la forme de création d'entreprises (ou d'autres formes organisationnelles), de développement de nouvelles activités dans des organisations existantes

(intrapreneuriat) ou de reprise (repreneuriat). Ils sont porteurs de création de valeur (Gartner, 1990) économique et non-économique.

Pour autant, vu sous l'angle de la soutenabilité, le développement de l'entrepreneuriat est également porteur d'externalités négatives qu'il convient de ne pas ignorer. Les jeunes entreprises, généralement de petite taille, ne sont pas toujours les mieux armées pour prendre en charge les conséquences sociales et environnementales de leurs projets (Spence et al., 2011). La rareté des moyens, l'urgence à atteindre la rentabilité, peuvent en effet conduire à se focaliser sur des indicateurs de performance économique. Le développement de l'économie numérique favorise l'ubérisation des activités et la précarisation des micro-entrepreneurs assurant la flexibilité nécessaire à l'équilibre des modèles d'affaires. Plus généralement, les entreprises ayant une forte orientation entrepreneuriale (Covin et Slevin, 1989) ne prennent pas en compte pareillement les différents enjeux de soutenabilité. En ce qui concerne les PME, notamment, si les plus entrepreneuriales semblent plus engagées que les autres sur les questions sociales, il n'en est pas de même sur la dimension environnementale (Courrent et al., 2018).

Au-delà, la notion de société entrepreneuriale porte en elle les interrogations inhérentes à toute idéologie. Elle renvoie à un imaginaire puissant portant sur le développement et la régulation de la société (Zidani et Moriceau, 2019). Elle peut dès lors être vue comme porteuse de violence symbolique pour les acteurs qui ne partagent pas les valeurs qu'elle véhicule (capacité à innover, à prendre des risques, proactivité), particulièrement au sein des organisations privées, mais également des organisations publiques dans lesquelles l'émergence d'une culture entrepreneuriale est largement associée au New Public Management (Hafsi et Bernier, 2005). Elle conduit, par ailleurs, à la diffusion des valeurs entrepreneuriales à tous les domaines de la vie humaine, au-delà de la sphère professionnelle, en invitant l'individu à être « entrepreneur de soi-même » (Chemama, 2012). Partant, elle interroge la nature des rapports sociaux, ainsi que le sens et les modalités des activités collectives.

Audretsch, D. B. (2006), « L'émergence de l'économie entrepreneuriale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, De Boeck Université, 45 (1) : 43-70.

Audretsch, D. B. (2007), *The Entrepreneurial Society*, Oxford, Oxford University Press.

Carland, J.W., Hoy, F., Boulton, W.R., and Carland J.A.C. (1984), « Differentiating entrepreneurs from small business owners : a conceptualisation », *Academy of Management Review*, 9(2)

Chemama R. (dir.) (2012), « L'entrepreneur de soi-même », in : *La psychanalyse comme éthique*. ERES, Toulouse, p. 147-152.

Courrent J.-M., Chassé S., and Omri W. (2018), « Do entrepreneurial SMEs perform better because they are more responsible? », *Journal of Business Ethics*, 153(2), 317-336.

Covin, J.G., and Slevin, D. (1989), "Strategic Management of Small Firms in Hostile and Benign Environments", *Strategic Management Journal*, 10, 75-87.

Gartner W.B. (1985), "A framework for describing and classifying the phenomenon of new venture creation", *Academy of Management Review*, 10(4), , 696-706.

Gartner W.B. (1990), "What we are talking about when we are talk about entrepreneurship", *Journal of Business Venturing*, 5(1), 45-67.

Hafsi T., et Bernier L. (2005), « Innovation et entrepreneurship dans la réforme du secteur public au Canada ». *Politiques et management public*, 23(1), 1-23.

Meadows D. (1972), *The Limits To Growth*, Chelsea Green Publishing.

Schumpeter J.A. (1935), *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, Paris.

Shane, S., and Venkataraman S. (2000), "The Promise of Entrepreneurship as a Field of Research", *Academy of Management Review*, 25(1), 36-52.

Spence M., Gherib J., et Biwole V. (2011), "Sustainable Entrepreneurship: Is Entrepreneurial Will Enough? A North-South Comparison", *Journal of Business Ethics*, 99, 335-367.

Venkataraman S. (1997), "The Distinctive Domain of Entrepreneurship Research", *Advances in Entrepreneurship, Firm Emergence and Growth*, Katz J.A. et Brockhaus R.H. (eds.), vol. 3, 119-138.

Verstraete T. et Fayolle A. (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 4(1), 33-52.

Zidani M. et Moriceau J.-L. (2019), « L'institution imaginaire de la société entrepreneuriale : une enquête dans l'entrepreneuriat rap », *Management International*, 23(5), 36-46.



Le processus de sélection des projets de participation au congrès comprend deux étapes :

- 1- La proposition de sessions thématiques, à soumettre avant le 17/01/2020.
- 2- La proposition de communications, en réponse aux appels à communications (sessions thématiques et « varia ») qui seront lancés le 21/01/2020.

Le présent appel ne concerne que la proposition de sessions thématiques qui sont préalablement soumises au comité scientifique du congrès pour pré-sélection.



Le congrès du RIODD a un positionnement pluridisciplinaire, voire interdisciplinaire. Toute recherche dans les champs des sciences humaines et sociales, des sciences de l'ingénieur et du vivant sera considérée avec intérêt.

Les propositions de sessions peuvent porter sur la thématique spécifique du congrès 2020 (RSE et développement durable dans une « société entrepreneuriale ») ou sur tout autre thème en rapport avec les enjeux du développement durable pour les organisations (privées et publiques : entreprises, associations, administrations...).

Ces sessions peuvent être :

- des sessions « complètes », construites sur la base d'un ensemble de contributions réunies par un.e porteur scientifique (individuel ou collectif), par exemple dans le cadre d'une recherche collective.
- des sessions « ouvertes », qui sont accompagnées d'un appel spécifique à contributions.

Les responsables des sessions retenues organiseront le processus d'évaluation en double aveugle des communications soumises pour leur session, en collaboration avec le comité scientifique du congrès qui validera *in fine* la liste des communications acceptées.

Les responsables de session assureront la présidence de leur session lors du congrès.

Les papiers devront être originaux (non publiés, non en processus d'évaluation dans une revue ou un colloque)

N.B : Un appel à communications « varia » sera également proposé aux chercheurs souhaitant participer au congrès mais dont les travaux ne s'inscriraient dans aucune session thématique ouverte.

Vous souhaitez proposer une session spéciale ?

Deux formulaires sont à compléter et à envoyer avant le 17/01/2020 à riodd2020-track@umontpellier.fr :

- Document A : proposition de session thématique (destiné au comité d'organisation du congrès)
- Document B : appel à communications pour la session thématique (uniquement pour les sessions « ouvertes », qui sera diffusé après validation de la session thématique par le comité scientifique)

Contact : riodd2020-track@umontpellier.fr

Site du congrès : www.riodd2020.fr